

Commune de VIRE EN CHAMPAGNE

PLUi arrêté le 21 mai 2025



1:6 898

Version d'arrêt



SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES (SUP) *

A5 : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

★ AC1 : Servitude de protection des monuments historiques - Générateur

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques - Assiette

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits ou classés

ASI : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

■ Périimètre de protection immédiate

Périmètre rapproché

●●● EL3 : Servitude de halage et de marchepied

----- EL7 : Servitude d'alignement

I3 : périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz

xxxx I4 : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine : ligne moyenne

14 : Périmètre de sensibilité autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine : ligne haute tension

et très haute tension

PM1: Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisible : PPRN Inondation

PM1: Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : PPRN Inondation : zone réglementaire faible

PM1: Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : PPRN Inondation : zone réglementaire

 moyenne

PMI : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles ; PPRN Inondation : zone réglementaire forte

 PM2 : Servitude relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

électromagnétiques

 PTI : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations

DT2 : Sécurité de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obsta-

 [CC BY](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) 4.0 International license

11. [Download the data](#)

***** F13 : Service attaché aux réseaux de télécommunication

11 : servitude relative aux voies ferrées

Eléments de repères

 Sediments legend

es communales

Límites cadastrales

* : SUP à titre informatif



0 100 200 m